

CADRE III	Objet de la demande
<i>Cocher la case correspondante</i>	<input type="checkbox"/> Demande de permis de lotir ; <input type="checkbox"/> Demande de certificat d'urbanisme en vue de lotir.
<i>Intitulé synthétique de la demande</i>

CADRE IV	Accord du (des) propriétaires du (des) lot(s) concerné(s) par la modification (à compléter facultativement par les propriétaires de ce(s) lot(s) lorsqu'il n'est (ne sont) pas le demandeur ; à défaut, lui (leur) adresser l'avis conforme à l'annexe 3 du présent arrêté et joindre le récépissé de l'envoi recommandé de cet avis)
-----------------	--

Je (nous) soussigné(e)(s) :			
Nom, prénom du signataire et nom de la personne morale éventuelle	Adresse (rue, n°, boîte, code postal, localité)	Propriétaire du (des) lot(s) n°	Signature
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

Marque (marquons) mon (notre) accord sur la modification projetée faisant l'objet de la présente demande.

CADRE V	Particularité(s) de la demande (cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande)
<input type="checkbox"/>	Demande avec rétrocession de voirie ;
<input type="checkbox"/>	Demande avec phasage (<i>Explication dans le cahier des prescriptions littérales</i>) ;
<input type="checkbox"/>	Demande sans phasage ;
<input type="checkbox"/>	Demande avec étude ou rapport d'incidences, en urbanisme (annexe A ou B du CoBAT).
<input type="checkbox"/>	Demande de permis de lotir faisant suite à un certificat d'urbanisme. Certificat délivré le : réf communale : réf régionale :
<input type="checkbox"/>	Demande concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription. date de l'arrêté :
<input type="checkbox"/>	Modification en cours de procédure. réf communale : réf régionale : de la demande initiale.
<input type="checkbox"/>	Demande visant la modification d'un permis de lotir délivré. Permis de lotir délivré le : Réf communale : réf régionale :de la demande initiale.
<input type="checkbox"/>	Demande ne présentant aucune des particularités précédentes.

CADRE VI	Caractéristiques de l'ensemble du lotissement (remplir les cases pertinentes en fonction du projet – Caractéristiques par lots à détailler dans le cahier des prescriptions littérales)	
<u>TERRAIN</u> Superficie du terrain (m ²)	S
<u>COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL</u>	P
<u>RAPPORT PLANCHER/SOL</u>	P/S
<u>SUPERFICIE IMPERMEABLE</u> Superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aire de stationnement, terrasses, constructions enterrées, voies de communication ... (m ²)	
Taux d'imperméabilisation	
<u>EMPRISE DES CONSTRUCTIONS DESTINEES AU LOGEMENT ET AUTRES AFFECTATIONS</u> Superficie au sol, calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou surplombée par des constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises (m ²)	E
Taux d'emprise	E/S
<u>GESTION DES EAUX</u> Les mesures éventuelles à prendre pour assurer le bon écoulement et la récupération des eaux superficielles ainsi que les collecteurs d'eaux usées mis en œuvre et se raccordant au réseau collectif existant.	
<u>LOGEMENT</u> Nombre maximal de logements	L
Densité de logements par hectare	L/Sx1 0.000

VOIRIES : <i>Hiérarchie</i> <input type="checkbox"/> résidentielle <input type="checkbox"/> interquartier <input type="checkbox"/> locale <input type="checkbox"/> principale	Propriété <input type="checkbox"/> communale <input type="checkbox"/> privée <input type="checkbox"/> autre : <input type="checkbox"/> régionale
---	--

Nature des travaux voirie : à créer en totalité (de façades à façades) à rénover/modifier en totalité (de façades à façades)
 en partie du profil en travers en partie du profil en travers

Aménagement	Existant	Projeté
Aire d'intervention (<i>superficie totale en m²</i>)
- pleine terre (<i>superficie totale en m²</i>)
- revêtement semi-perméable (<i>superficie totale en m²</i>)
- revêtement imperméable (<i>superficie totale en m²</i>)
Berme/pelouse (<i>m²</i>)
Berme/pelouse (<i>m linéaires</i>)
Arbre à haute tige (<i>nombre</i>)
Arbre à haute tige (<i>essence</i>) (NB : en cas d'essences variées, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe)

	Type de revêtement			
	Existant	Projeté	Existant	Projeté
Voirie (<i>m²</i>) dont :
- chaussée carrossable (<i>m²</i>)
- chaussée carrossable (<i>m linéaires</i>)
- stationnement global (<i>m linéaires</i>)
- stationnement global (<i>nombre d'emplacements</i>)
- stationnement PMR (<i>nombre d'emplacements</i>)
- stationnement taxi (<i>nombre d'emplacements</i>)
- stationnement voitures partagées (<i>nombre d'emplacements</i>)
- stationnement vélos (<i>nombre d'emplacements</i>)
- station de vélos partagés (<i>nombre d'emplacements</i>)
- zone de livraison (<i>m linéaires</i>)
- piste cyclable marquée (<i>m linéaires</i>)
- arrêt de transports en commun (<i>nombre et m linéaires</i>)
- site propre transports en commun uniquement (<i>m linéaires</i>)
- site propre transports en commun + taxis (<i>m linéaires</i>)
- site propre transports en commun + vélos (<i>m linéaires</i>)
- Trottoir (<i>m²</i>)
- Trottoir (<i>m linéaires</i>)
- Trottoir cyclo-piéton (<i>m²</i>)
- Trottoir cyclo-piéton (<i>m linéaires</i>)

ECLAIRAGE PUBLIC	Existant	Projeté
Typologie (<i>ex : console, poteau, axiale, ...</i>)
Longueur (<i>m linéaires</i>)
Points lumineux (<i>nombre</i>)
Consommation (<i>kw/h</i>)

COURS ET ETENDUES D'EAU	Existant	Projeté
Curage d'un cours d'eau (<i>m linéaires</i>)
Curage d'une étendue d'eau (<i>m²</i>)
Restauration des berges (<i>m linéaires</i>)
Restauration d'un cours d'eau voûté (<i>m linéaires</i>)
Remise à ciel ouvert (<i>m linéaires</i>)

ESPACES « VERTS »	Existant	Projeté
<input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> privé		
Types d'espace « vert » (<i>ex : parc, bois, terrain de sport, etc.</i>)
Superficie de l'espace « vert » (<i>m²</i>)
Taux d'imperméabilisation
Emprise des travaux (<i>m²</i>)
Type de travaux	<input type="checkbox"/> création <input type="checkbox"/> modification/rénovation <input type="checkbox"/> suppression	

OUVRAGES D'ART & AUTRES INFRASTRUCTURES

Passerelle mode : longueur (*m*) : surface tablier (*m²*) :

 Pont mode : longueur (*m*) : surface tablier (*m²*) :

Tunnel mode : longueur (m) : volume en sous-sol (m³) :

 Bassin d'orage capacité (m³) : surface (m²) :

 Ligne de métro longueur (m) : voies (nbre) : stations (nbre) :

 Ligne de chemin de fer longueur (m) : voies (nbre) : stations (nbre) :

 Autre

CADRE X	Réglementation en vigueur et dérogations sollicitées
----------------	---

La réglementation applicable au projet faisant l'objet de la demande :

Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS),
 Le Règlement régional d'urbanisme (RRU) et (à cocher et remplir, le cas échéant) :
 Le plan d'aménagement directeur (PAD) :

Le plan particulier d'affectation du sol (PPAS) :

Le règlement communal d'urbanisme (ou des bâtisses) général ou spécifique :

Le règlement d'urbanisme zoné (communal ou régional) :

L'arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou d'ouverture de la procédure :

Les prescriptions réglementaires du Plan Régional de Mobilité (PRM) et/ou d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) :

Autre :

Les dérogations sollicitées (énumérer, expliquer et motiver les dérogations éventuelles) (il ne peut jamais être dérogé au PRAS et au PAD) :

***NB :** en cas de manque de place, compléter sur une fiche similaire, en annexe ou dans la note explicative visée à l'article 5, 2° de l'arrêté.*

CADRE XI	<p>Liste des documents joints à la demande de permis de lotir ou du certificat d'urbanisme en vue de lotir (<i>cocher les documents joints à la demande</i>)</p> <p><i>N.B. : Conformément à l'article 13 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relatif aux enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement, ces documents seront chargés par le demandeur sur la plate-forme numérique mise à disposition par l'administration régionale en charge de l'urbanisme. Ils y seront consultables par toute personne durant l'enquête publique.</i></p>
Types de documents	
<input type="checkbox"/>	01. Formulaire de demande (= Annexe 1. de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	02. Note explicative
<input type="checkbox"/>	03. Photos significatives
<input type="checkbox"/>	04. Plans (localisation, implantation, réalisation, détails)
<input type="checkbox"/>	05. Plans de synthèse (dossier A3)
<input type="checkbox"/>	06. Renseignements relatifs au titre de propriété
<input type="checkbox"/>	07. Preuve du paiement des frais de dossier
<input type="checkbox"/>	08. Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe 2. de l'arrêté) + Preuve de l'avertissement
<input type="checkbox"/>	09. Mandat
<input type="checkbox"/>	10. Formulaire permettant au SIAMU de remettre son avis + le cas échéant, la fiche descriptive et ses annexes éventuelles
<input type="checkbox"/>	11. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences
<input type="checkbox"/>	12. Evaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature
<input type="checkbox"/>	13. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme
<input type="checkbox"/>	14. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau
<input type="checkbox"/>	15. Projet de lotissement
<input type="checkbox"/>	16. Cahier des prescriptions littérales
Option : éléments supplémentaires pertinents	
<input type="checkbox"/>	Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux
<input type="checkbox"/>	Analyse phytosanitaire pour abattage d'arbre
<input type="checkbox"/>	Note d'enseillement
<input type="checkbox"/>

1/ L'architecte auteur des plans**L'architecte auteur des plans est :**

- un architecte
 une « société architecte »
 l'association de fait, dénommée :
 et dont le mandataire est : un architecte une « société architecte »

Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : Nom :
 N° registre national : N° matricule (*Ordre des architectes*) :
 Adresse :
 Code postal : Localité :
 Téléphone : Fax : E-mail :

Coordonnées de la « société architecte » : Nom :
 Forme juridique : N° d'entreprise : N° matricule (*Ordre des architectes*) :
 Adresse du siège social :
 Code postal : Localité :
 Représentée par l'architecte:
 Téléphone : Fax : E-mail :

2/ L'architecte chargé du contrôle

L'architecte chargé du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation en vigueur est : le susnommé auteur des plans autre (*coordonnées*)

Dans le cas où l'architecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur remplit les données suivantes :

L'architecte chargé du contrôle est :

- un architecte
 une « société architecte »
 l'association de fait, dénommée :
 et dont le mandataire est : un architecte une « société architecte »

Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : Nom :
 N° registre national : N° matricule (*Ordre des architectes*) :
 Adresse :
 Code postal : Localité :
 Téléphone : Fax : E-mail :

Coordonnées de la « société architecte » : Nom :
 Forme juridique : N° d'entreprise : N° matricule (*Ordre des architectes*) :
 Adresse du siège social :
 Code postal : Localité :
 Représentée par l'architecte:
 Téléphone : Fax : E-mail :

3/ Déclaration de l'architecte auteur des plans

Je déclare être en droit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré.

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.

Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande
 relever que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.

Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.

Le (*date*).....

Signature de l'architecte

CADRE XIII	Auteur de projet (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérieur, géomètre, graphiste,...) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)
Coordonnées de l'auteur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s) M/Mme - Prénom : Nom : Profession : Adresse : Téléphone : Fax : E-mail : <input type="checkbox"/>	

CADRE XIV	Déclaration du demandeur
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X <input type="checkbox"/> Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande <input type="checkbox"/> Je sollicite les dérogations mentionnées dans le cadre X Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts. Je joins à ma demande les documents répertoriés au cadre XI. Le (date)..... Signature(s)	

Remarque générale : les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :

Accessoire : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

Activités artisanales : activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

Activités de haute technologie :

1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées ;
2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques : processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presses, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels : activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

Arbre à haute tige : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m de hauteur.

Architecte : la profession d'architecte est réglementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

Bassin d'orage : bassin dont la fonction essentielle est d'offrir un volume correctement dimensionné permettant, lors d'événement pluvieux intenses, un stockage temporaire de l'eau de pluie, avant redistribution lente vers un exutoire.

Bureau : local affecté :

- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;
- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;
- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Citerne d'eau de pluie : citerne dont la fonction essentielle est le stockage de l'eau de pluie en vue de sa réutilisation pour des usages domestiques.

Commerce : ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros : ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Destination : la fonction à laquelle le bien doit être employé d'après le permis de bâtir ou d'urbanisme y relatif. A défaut de permis ou d'informations à ce sujet dans le permis, la destination s'entend de l'affectation donnée au bien par les plans auxquels le titre II du CoBAT confère une valeur réglementaire.

Dispositif de gestion des eaux pluviales : technique(s) d'aménagement et/ou ouvrage(s) assurant le stockage temporaire des eaux pluviales, au travers d'une ou plusieurs fonction(s) d'infiltration, d'évaporation, d'évapotranspiration et/ou de débit régulé.

Enseigne : inscription, forme ou image ou ensemble de celles-ci apposée sur un immeuble et relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

Entreposage : stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

Équipement d'intérêt collectif ou de service public : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des Etats reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces Etats. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

Établissement hôtelier : établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, apart-hôtel, flat-hôtel, ...

Grand commerce spécialisé : commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

Logement : ensemble de locaux ayant été conçus pour l'habitation ou la résidence d'une ou plusieurs personnes, pour autant qu'une autre affectation n'ait pas été légalement implantée, en ce compris les maisons de repos et les lieux d'hébergement agréés ou subventionnés, et à l'exclusion des établissements hôteliers.

Parcelle : parcelle cadastrale.

Publicité : inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique

Publicité associée à l'enseigne : publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.

Situation existante : situation existante de droit et non de fait.

Superficie de plancher : totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parcage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

Terrain : parcelle ou ensemble de parcelles contiguës, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.

Utilisation : l'utilisation s'entend, au sein de la destination visée à l'article 98, §1^{er}, 5^o, a), de l'activité précise qui s'exerce dans ou sur le bien. A défaut d'informations à ce sujet dans le permis, la première utilisation est considérée comme une modification d'utilisation.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 déterminant la composition du dossier des demandes de permis de lotir et de certificat d'urbanisme en vue de lotir.

Bruxelles, 2019.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,
Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de
Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux, du
Développement territorial, de la Politique de la Ville, des
Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la
Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté
publique,

Rudi VERVOORT